Sujet: [INTERNET] À l'attention du commissaire enquêteur

De: Thierry Munoz <thierry.munoz@free.fr>

Date: 15/12/2019 10:29

Pour: pref-peb-aerodromelezignan@aude.gouv.fr

À l'attention de monsieur Michel Nuttin, commissaire enquêteur pour la révision du PEB de l'aérodrome de Lézignan du 19/11 au 18/12/2019,

Bonjour Monsieur,

J'habite à Lézignan-Corbières non loin de la caserne des pompiers. J'ai constaté ces dernières années une forte augmentation des nuisances sonores dues aux avions de tourisme passant par l'aérodrome de Lézignan. Si en hiver, l'impact est limité, cela devient de plus en plus problématique aux beaux jours. Certaines journées, le survol de ces avions génèrent un bruit de moteur particulièrement dérangeant, obligeant à fermer les fenêtres et nous invitant à rester à l'intérieur.

Je sais bien que ce PEB sert à éviter d'exposer, immédiatement ou à terme, de nouvelles populations aux nuisances de bruit mais il faudrait aussi tenir compte des populations qui y sont déjà soumises!

Ce PEB est une obligation légale mais vu le développement accéléré de la zone jouxtant l'aérodrome, comment peut-on imaginer un seul instant que les hommes et les femmes qui y travailleront ne seront pas impacté·e·s par le bruit? Il vaudrait mieux revoir l'équipement des avions visant à réduire leurs émissions sonores (et de gaz d'échappement) ainsi que leurs trajectoires afin que cela limite au maximum cette exposition au bruit des populations.

Aussi comme le demande monsieur Laurent Torregrosa dans son analyse de ce PEB (document téléchargeable ici : https://ddcm11.org/attachments/article

/31/Rapp%20Laurent%20-%20Enquete%20PEB%20Aerodrome%20Lezignan%20Lt%202019%2012%204.pdf), il me semble essentiel qu'afin d'arriver à des solutions qui conviennent au plus grand nombre des personnes vivant sur ce territoire, une commission consultative de l'environnement (CCE) soit créé entre toutes les communes concernées par ces nuisances (et pas seulement celles de ce PEB car selon moi Ferrals et Luc-sur-Orbieu sont dans le périmètre des nuisances).

Je remarque aussi qu'il n'est pas possible au moment où j'écris ce courriel, le 15/12/2019, de voir les autres courriels mis en ligne sur le site de la préfecture comme cela est pourtant noté dans les avis d'enquête publique et arrêté préfectoral de cette révision du PEB (voir la capture d'écran). Il est vrai qu'aucune date précise n'est donnée mais pour moi la mention "dans les meilleurs délais possibles" n'est pas respectée à 3 jours de la clôture de cette enquête pourtant débutée le 19/11/2019.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, veuillez agréer l'expression de mes sincères salutations,

Thierry Munoz 8 Impasse des Charbonniers 11200 Lézignan-Corbières

Pourquoi privilégier les formats ouverts même avec Microsoft Word ou Excel ?

—Capture_PEB_courriels.png-

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : http://www.aude.gouv.fr rubrique Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Plan d'Exposition au Bruit, dans les meilleurs délais possibles.

1 sur 2 18/12/2019 11:39

-Pièces jointes :	
Capture_PEB_courriels.png	131 Ko

2 sur 2 18/12/2019 11:39